



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 26 novembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Grand-Brassac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 novembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Jean-Marcel Beau-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Philippe Chotard-Romain Perruchaud-Christophe Gontier-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Priça Mortier-Pierre Janaillac-Joëlle Saint Martin-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	15	Christine Berthé-Lisa Boyer-Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Daniel Bonnefond-Joël Constant-Christine Laurent-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Julie Bordet-Denis Ferrand-Edwige Badel-Marion Lafaye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Monique Boineau-Serrano Daniel Bonnefond à Patrick Lachaud Joël Constant à Bruno Limerat Christine Laurent à Catherine Esculier Christophe Rossard à Yves Mahaud Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2025 /151 : (Code Nomenclature /4-4)**DATE : 26 NOVEMBRE 2025****RAPPORTEUR : Yves Mahaud****OBJET : Autorisation donnée au Président de signer une convention avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors pour accueillir des Services civiques- Annexe n°3**

En 2024, la Communauté de communes a contractualisé avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors pour l'emploi de deux jeunes en service civique pour des missions auprès des séniors de notre territoire pour améliorer leur quotidien et notamment lutter contre l'isolement social. Seul un des deux emplois a été pourvu par manque de candidatures.

Il est proposé de contractualiser de nouveau avec l'ANDSCSS pour deux emplois en service civique à compter du 1^{er} décembre 2025 et pour une durée maximum de 9 mois.

Le suivi administratif des jeunes est assuré par l'association. Reste à la charge de la collectivité le tutorat des jeunes sur le terrain et l'accompagnement sur les missions qui leur seront confiées dans le cadre de leur service civique.

Une prestation de subsistance de 114.85 € est versée mensuellement aux volontaires conformément aux articles L120-19 et R 121-25 du code du service national. Ce montant pourra être réévalué selon les dispositions légales et réglementaires.

L'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors peut participer au reste à charge à hauteur de 60€/mois/service civique (sous réserve de confirmation).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de contractualiser de nouveau avec l'ANDSCSS pour deux emplois en service civique à compter du 1^{er} décembre 2025 et pour une durée maximum de 9 mois.

La convention est annexée en pièce jointe.

Décision du Conseil Communautaire :**Votes pour : 53****Votes contre : 0****Abstention : 0**

Le secrétaire de séance du 26 novembre 2025
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Yves MAHAUD

Publié le 05/12/2025

Monsieur Yves Mahaud

